

UN LIBRARY

MAR 5 1961



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.2/34/L.107
3 décembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 55 a) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : RAPPORT
DU COMITE PLENIER CREE EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 32/174 DE
L'ASSEMBLEE GENERALE

Projet de décision soumis par le Vice-Président du Comité
(M. A.Ahsan) à l'issue de consultations officielles
sur le projet de résolution publié sous
la cote A/34/L.17

Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

L'Assemblée générale décide de prier le Secrétaire général d'étudier les moyens de fournir aux délégations des pays les moins avancés, en tant que de besoin et notamment en utilisant des ressources extra-budgétaires, une aide pour couvrir leurs frais de voyage et de subsistance, afin de leur permettre de participer aux réunions du Comité préparatoire.
